L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 29 AVRIL 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 29 AVRIL 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN, LUNDI.

Par le Shérif, à 10 heures 30 A. M., à son entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—4 caisses souliers, 2 caisses dry goods, et à 2 heures 30 P. M., au local No 205 rue du Canal—Une table de billard et les accessoires, droit, titre et intérêt dans un bail, etc.

Par Wm P. Curtis, à la Bourse des Encanteurs—Une action du fonds capital du Southern Athletic Club, une action de la Southern Rice Mill Co., Ltd., une action de la Marshall Fishing and Boating Assn, une action du N. O. Board of Trade, réclamations, comptes à recevoir, billets et patentes.

Par G. Gill, au magasin No 110 rue du Canal—Un lot de comptes ouverts, une action du stock du Olympic Club, une action du stock du New Orleans Board of Trade, une action du Young Men's Gymnastic Club, un lot d'étagères, un lot d'installations pour gaz, une glace circulaire avec cadre, un lot de boîtes, un lot d'articles d'athlètes, un lot de cola, terme non expiré d'un bail, etc.

Les Fabriques à la Nouvelle-Orléans.

Moulins à Farine.

Il se passe à la Nouvelle-Orléans, depuis bien longtemps, un phénomène très curieux, encore plus triste, que nous voyons se renouveler presque tous les ans, d'une façon périodique ; qui, partout ailleurs, aurait des conséquences sérieuses, bienfaisantes et, ici, n'aboutit pres que jamais à rien. Nous voulons parler des tentatives que l'on fait, à chaque instant, parmi nous, pour fonder un moulin, tipler des fabriques, des usines, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre—autant d'entreprises dont l'idée est excellente, la réussite facile, et qui, pourtant, sont étouffées au berceau.

Il n'y a peut être pas une seule branche de l'industrie manufacturière que l'on n'ait rêvé, un jour ou l'autre, d'établir à droite ou à gauche dans notre cité. Ce n'est, certes, pas la place qui manque ; la Nouvelle-Orléans est d'une étendue extravagante. On n'y sait que faire de milliers de terrains vagues qui restent à l'abandon et ne sont d'aucun rapport.

Est-ce le climat qui s'y oppose ? C'est une idée aujourd'hui tombée dans le ridicule. Il faut vivre à mille ou deux mille lieues de notre ville pour croire encore à son insalubrité, pendant l'été. Plus l'on s'en approche, plus les idées changent à cet égard. Si bien que les habitants eux-mêmes en soient arrivés à la considérer comme plus saine, à l'époque des chaleurs, que pendant les tièdes humidités de l'hiver. Quel obstacle craint-on alors ? Quel fléau redoute-t-on ? On cherche et l'on ne trouve pas. Pourquoi donc, ne se met-on pas à l'œuvre immédiatement, et ne travaille-t-on pas à peup'er de fabriques une ville immense qui pourrait contenir deux millions d'âmes et qui n'en compte à peine que deux cent cinquante mille—une ville où, dans certains quartiers, les maisons courent les unes après les autres, sans pouvoir jamais se rejoindre ; où l'on est obligé de faire, parfois, un demi-mille pour pouvoir voisiner.

Il fut un temps où nous n'eussions pas, pour un empire, osé établir, ici ou dans nos campagnes, la moindra raffinerie. Avec le temps nous nous sommes aperçus que nous faisions un métier de dupes. Nous avons fondé de grandes usines où l'on fait d'assui beau sucre, à meilleur marché que dans le Nord. Nous en portons-nous plus mal ? Ne nous en trouvons-nous pas au contraire beaucoup mieux ? Ne conservons-nous pas les quatre-cinquièmes au moins des bénéfices que nous laissions s'en aller ailleurs, grossir la caisse de nos bon amis du Nord ?

On fait bien des misères, à l'heure qu'il est, à l'industrie sucrière. Voyez de quelle force de résistance elle fait preuve. Si, à l'époque dont nous parlons, on l'eut taquinée, vexée, obstruée ; si on eut essayé de la ruiner, comme on le fait maintenant, il y a beaux jours qu'il n'existerait plus une seule sucrerie dans toute la basse Louisiane.

Nous en pourrions dire autant des filatures de coton, si on avait eu le bon esprit d'en fonder quelques-unes parmi nous. N'y a-t-il pas place ici pour vingt, trente, cinquante manufactures de cette espèce ? Que nous rapporte aujourd'hui le coton brut que nous recevons par millions de balles ? Rien, ou pas grand'chose. Nous préférons abandonner les profits du filage et du tissage au Nord, à l'Angleterre. En sommes-nous plus avancés ? Nous n'avons pas fait un pas depuis vingt ans, sous ce rapport. Nous sommes aussi pauvres que le premier jour, tandis que les autres s'enrichissent et amassent à nos dépens. Il n'y a vraiment pas là de quoi nous vanter.

Voici une idée nouvelle qui vient d'éclore. Nouvelle ?—Non ; elle est très vieille, au contraire ; mais à l'époque où on l'émise, nous étions bourrés de préjugés qui s'opposaient à sa mise en application ; on ne fait, en ce moment, que la remettre sur le tapis.

Il s'agit de la création de moulins à farine. Pourquoi n'en établirait-on pas quelques-uns ici ? Nous recevons du blé en masse, soit de l'Ouest, soit du Texas. Pourquoi n'essayerions-nous pas de nous procurer les bénéfices de la moutare, au lieu de les laisser empocher par des étrangers ?

L'idée est excellente. Pourquoi ne pas la mettre à exécution ? Deux ou trois grands moulins à farine sur nos quais dont nous ne savons que faire, ne les dépareraient pas et seraient d'un excellent rapport.

— S. U.

Regardé que vous avez besoin d'un piano, ou qu'il vous faut échanger contre un nouvel instrument, votre antiquaille détraquée, nous vous prions de vous rappeler que le piano le *meilleur* et *au plus bas prix* possible, s'obtient chez JUNIUS HART, 191 rue du Canal.

Expulsez les furoncles, les pustules et les eruptions de la peau, en prenant la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang.

ENCORE LES COXEYISTES

Les populations, les autorités des Etats et de l'Union commencent à se rassurer à l'endroit des Coxeyistes qui leur semblent moins redoutables qu'auparavant. Il faut avouer que, jusqu'ici, ils ont commis peu de dégâts ; ils se sont bornés à s'emparer par force des trains de chemins de fer et à se faire transporter ainsi gratis d'un point à un autre. Il y a chez eux un semblant de discipline. Il paraît même que les autorités du District de Colombie les laisseront parader à Washington, dans l'avenue de Pensylvanie. Soit, mais après ? La question ne sera pas plus avancée qu'auparavant. Il faut pourtant mettre un terme à cet étrange mouvement et, surtout, l'empêcher de se renouveler.

Ces milliers de Coxeyistes, de Kelly-istes, de Hognistes, se sentent mal à l'aise ; leur position est fausse ; ils en ont la conscience. De plus, l'entreprise a été mal organisée ; il n'y a pas d'entente entre les différents corps de cette armée du désordre. Ils se savent faibles, sans force de résistance. De là, leur timidité. Qu'une autre tentative se fasse sous la conduite d'hommes doués du talent de l'organisation, et les choses peuvent changer du jour au lendemain ; il en résultera sans aucun doute de graves embarras, sinon de grands dangers pour le gouvernement. Il est très malheureux qu'on ait laissé se former ces rassemblements tout au moins extra-légaux, qu'on ait laissé ces tumultueuses agglomérations, partir de la ville qu'elles habitaient, s'en aller, armées on non, d'Etat en Etat, traverser une grande partie de l'Union et marcher sur la capitale. Il y a là un déplorable précédent qui est d'un mauvais augure pour l'avenir. Désormais, toute industrie, tout corps de travailleurs qui se prétendront lésés, se croiront le droit de s'en aller enrégimentés à Washington pour y faire redresser les torts dont ils se diront les victimes. S'occupe-t-on des moyens de prévenir désormais de semblables manifestations qui, d'un moment à l'autre, peuvent passer du comique au tragique ? On s'occupe beaucoup du présent ; on ne songe pas assez à l'avenir qui peut être cet gros de tempêter. C'est, du moins, l'avis de bien des hommes intelligents et prévoyants.

INSTITUT KNEIPP
DE
Chinchuba, près Mandeville, Louisiane.

Ouverture le 1er Mai.

EAU DE SOURCE.

Guérison de toutes les maladies curables par les Traitements Naturels Kneipp, au moyen de l'eau de source. Maladies des reins (Bright's), Erysipèle, Asthme, Fluxion de Poitrine et ses suites, Rhumatisme articulaire aigû, le Typhus, lésions et blessures, Goutte et Rhumatisme, Maladies chroniques de l'estomac, Inflammations du foie, de la rate et des reins, Maladies de la peau, la tuméfaction des glandes et la Syphilis, Maladies nerveuses, troubles dans la circulation du sang, Malaria ; dans les maladies qui sont la suite de l'abus des boissons alcooliques, de certains médicaments, comme la morphine, le chlorhydrate, le mercure, etc.

Téléphone dans l'établissement.

L'établissement est éclairé au gaz.

Table de premier ordre. Prix à la portée de tous. Prospectus envoyés sur demande.

Maurice Lafargue, directeur, 181 Canal.

Dr A. M. Béret, médecin, 510 rue St-Claude.

Consultations et analyse d'urine gratuites.

VOX POPULI.

En vertu du verdict populaire :
L'instrument par excellence.
Sans pareil pour sa perfection artistique.
La douceur du son.
Sa durée.
Sa parfaite construction, avec tous les perfectionnements modernes.
Garanti sous condition, le meilleur absolument en vue de ce climat, livré aux conditions les plus abordables et à très bas prix, est
L'EMERSON, vendu par JUNIUS HART, 191 rue du Canal.

BEHANZIN, L'EX-ROI DE DAHOMEY, A LA MARTINIQUE.

Une foule énorme assistait, le 31 mars, au débarquement de Behanzin à Fort-de-France, où venait de le transporter le *Segond*.

Behanzin fumait tranquillement sa pipe, assis sur les cousinins du breack. Les voitures ne pouvant aller jusqu'au fort, Behanzin a dû parcourir à pied deux kilomètres, ce qui ne s'est pas fait sans peine. Outre qu'il est très gros, sa majesté exigeait sans doute qu'il fût toujours porté et qu'il ne montrât pas nues ses jambes comme les simples mortels. De même, après son arrivée au fort, il s'est assis sur une chaise ; ses femmes et ses trois filles se sont mises à genoux autour de lui.

La suite de Behanzin se compose de onze personnes dont quatre femmes et quatre enfants qui ont chacun une mère différente. Ce sont les seuls membres de sa famille qu'il a été autorisé à emmener dans son exil. Parmi ses enfants, un petit garçon de huit ou neuf ans nommé Vamlou, se distingue par son air vif et intelligent : c'est le fils préféré de Behanzin, celui qui devait lui succéder au trône du Dahomey. Trois filles de treize à seize ans partagent la captivité de leur père. Ce n'est là qu'une embryon de famille, si l'on songe que Behanzin n'a pas moins de quatre-vingts enfants et autant de femmes. Un prince dahoméen, un interprète et sa femme, ces deux derniers originaires de Whydah, complètent l'entourage du monarque déchu. Le prince, nommé Adamé-on, était préposé à Abomey, avant la prise de la capitale, à la garde du tombeau du roi Gléglé ; le général Dodds, qui avait quelques griefs à lui reprocher, l'a condamné à partager l'exil de son royal parent.

La nourriture habituelle de Behanzin sa compose d'ignames, de patates, de riz, de poulet et de viande de mouton rôtie marinée dans du vinaigre ; ce sont ses filles qui préparent sa cuisine, lavent les vêtements et remplacent, en un mot, auprès de lui ses esclaves d'autrefois. Behanzin ne mange pas, comme on l'a affirmé, à l'européenne, et l'histoire du Vatel qui aurait été à son service est une pure légende. Il ne boit pas de vin, mais il prend volontiers de la bière et du rhum ; on lui fait même la réputation d'un buveur d'alcool endurci.

Au physique, c'est un solide gaillard, assez grand et un peu gros, qui marche difficilement, par l'habitude constante qu'il a prise de n'aller qu'en hamac ; sa principale occupation consiste à fumer toute la journée une pipe dont le tuyau, de soixante centimètres environ, est entouré par endroits de quelques ornements en argent et dont le fourneau est assez petit. Son costume se compose d'un pagne en soie verte à longues rayures qu'il jette négligemment sur son corps, laissant la plus grande partie du torse et les jambes à nu ; pour coiffure, il a une sorte de chapeau en soie bleu ornementée de dessins en couleur, qui rappelle par sa forme les chapeaux de gendarme en papier que font les écoliers, il est chaussé de sandales assez grossières.

UN COMBAT DES PLUS SINGULIERS.

Le peintre Denning, de Memphis, aux Etats-Unis, s'est battu en duel avec sa femme. Causes : jalousie et injures graves. Mme Denning a reçu une balle dans le bras ; son époux, une balle entre les côtes.

On ne nous dit pas si les deux adversaires se sont réconciliés sur le terrain.

Le Procès d'Emile Henry.

Nous avons dit qu'Emile Henry comparaîtrait devant le jury de la Seine le 27 et le 28 avril.

A la veille de ce procès, il est intéressant de rappeler et de préciser les faits.

La jeunesse d'Emile Henry est connue. Il est né en Espagne, où son père, compromis dans les affaires de la Commune, dut chercher un asile. L'amnistie le ramena en France. Il fut l'un des meilleurs élèves de l'école J. B. Say et se présenta aux examens de l'Ecole polytechnique. L'épreuve écrite lui fut favorable. Cependant il échoua à l'oral.

Quelques mois après cet échec, nous le trouvons à Venise dans une importante entreprise de travaux publics ; mais il abandonne bientôt la situation qu'on lui a faite, revient à Paris et se fait agréer dans une maison de commerce. Il s'occupe d'anarchie et fréquente les réunions où les compagnons prêchent la propagande par le fait. Surviennent les premiers attentats. On l'arrête, mais après quelques heures de détention, il bénéficie d'une ordonnance de non-lieu. Sur ces entrefaites, il est remercié par son patron, mais il trouve presque aussitôt un nouvel emploi chez un sculpteur-décorateur de la rue de Recroy, M. Duppy, qu'il quitte brusquement deux ou trois jours après la terrible explosion de la rue des Bons-Enfants. Où s'est-il réfugié ? En Angleterre, croit-on.

On le retrouve à Paris en décembre dernier. Il vient de loner une modeste chambre dans la villa Faucheux, rue des Envierges. Il se fait inscrire sur le registre du gardien sous le nom de Dubois ; puis ayant acheté les éléments nécessaires à la fabrication d'engins explosifs, il prépare une bombe, celle qu'il devait lancer dans le café Terminus. Cette bombe était une sorte de petite marmite dans laquelle il plaça une cartouche de dynamite et une centaines de balles. Par le couvercle, percé à dessein, passait une mèche qui devait brûler assez pour lui donner le temps de fuir.

Où va-t-il commettre l'attentat qu'il a prémédité ? Au restaurant Bignon, au café Américain, au café de la Paix ? Il hésite. Il trouve que les consommateurs ne sont pas assez nombreux dans ces établissements, et il se dirige vers le café Terminus, où il arrive vers quatre heures et demie. Il entre, s'assoit à une petite table placée près de la porte, se fait servir un bock, puis un autre bock, puis un cigare. Il paye, dégage la bombe de la ceinture de son pantalon, allume la mèche avec son cigare et lance l'engin au milieu de la salle.

La bombe éclate. Il fuit, mais on s'élance à sa poursuite. Un employé de la Compagnie de l'Ouest, M. Etienne, le rejoint et le saisit à l'épaule. Henry se retourne, lui tire à bout portant un coup de revolver dont la balle s'aplatit sur l'un des boutons de veston, puis reprend sa course folle, faisant feu sur un M. Marotte, qui veut l'arrêter, et tirant, quelques secondes après, deux nouveaux coups de son arme sur l'agent Poisson, qui est, ainsi que M. Maurice, du reste, grièvement blessé.

A l'instruction, Emile Henry revendique pour lui seul la responsabilité de l'attentat. Cependant, on resta convaincu qu'il devait avoir des complices, sinon dans l'exécution de l'acte, tout au moins dans sa préparation. Comment expliquer en effet la visite faite dans sa chambre de la villa Faucheux le lendemain de son arrestation, les objets compromettants emportés, mis en lieu sûr, etc., etc. ?

Emile Henry allait comparaître devant les assises, lorsqu'il demanda à faire une déclaration importante.

Alors, il affirma qu'il était l'auteur de l'explosion de la rue des Bons-Enfants. La marmite qui éclata dans le commissariat de police, faisant quatre victimes, il l'avait achetée chez un quincaillier de la rue Lepic, l'étui en métal qui devait servir de détonateur, rue Lafayette, les produits chimiques qui devaient entrer dans la composition de l'engin, place de la Sorbonne. Il avait porté le tout dans la chambre qu'il occupait dans un immeuble de la rue Véron et s'était mis à l'ouvrage. La bombe était formidable. Entre le détonateur et la mitraille il avait placé vingt cartouches de dynamite. Son but était de faire sauter les bureaux de la Société des mines de Carmaux, situés au numéro 11 de l'avenue de l'Opéra, afin de venger les mineurs exploités et de leur montrer que les anarchistes étaient capables de se dévouer pour leur cause. Si la bombe était découverte avant qu'elle eût fait explosion, elle serait portée dans un commissariat du voisinage. Qu'importe ! Les policiers sont, comme les bourgeois, des ennemis.

Il était, à cette époque-là, employé chez M. Dupuy, le sculpteur décorateur de la rue de Recroi. Le 8 novembre, M. Dupuy lui donna plusieurs courses à faire. Il quitta son bureau vers dix heures du matin, se rendit en voiture dans la rue Tronchet, fit en quelques minutes la commission dont il était chargé, monta dans une voiture de place et se fit conduire place Blanche où il descendit. Il gagna très rapidement à pied la rue Véron, prit sa bombe, et se fit conduire avenue de l'Opéra. Il pénétra dans l'immeuble qu'il avait visité quelques jours avant, monta jusqu'à l'entresol où se trouvaient les bureaux de la Compagnie de Carmaux et déposa sa marmite dans l'angle gauche du palier, contre la porte. Il put se retirer sans être vu, acheva ses courses et revint rue de Recroi.

On sait comment la bombe fut transportée au commissariat de police, de la rue des Bons-Enfants où elle causa la mort du gardien de la paix Réaux, du sous-brigadier Formoris, du garçon de bureau Garin, du secrétaire du commissariat Pousset et de l'inspecteur Troutot. Le surlendemain de cette explosion Emile Henry déclarait à M. Dupuy que, se sentant malade, il allait se soigner auprès de sa mère à Brévannes. En réalité, il gagnait l'Angleterre.

La bombe étant développée dans un numéro du *Temps* portant la date du 1er juin 1892, on eut l'idée de rechercher si ce numéro ne contenait pas un article que l'auteur de l'attentat aurait eu un intérêt quelconque à garder. Or, il relatait précisément le récit de l'arrestation des deux frères Emile et Fortuné Henry, arrestation qui avait été, comme on sait, suivie d'une ordonnance de non-lieu. Mais Fortuné n'était pas à Paris le jour de l'attentat ; quant à Henry, bien que son bruque dépendît de chez M. Dupuy l'eût fait tout d'abord sérieusement soupçonner, il parut, après examen de l'emploi de son temps dans la matinée du 8 novembre, avoir été dans l'impossibilité matérielle de commettre cet acte criminel.

Il semble aujourd'hui que la plupart de ces détails ont beaucoup perdu de leur intérêt. La seule chose qui pourra donner aux débats une physionomie particulière, ce sera, avec les déclamations de Dracoud, l'étude psycologique de celui-ci, à laquelle, dans un lut différent, se livreront tour à tour sans nul doute M. l'avocat général Bulot et le défenseur, Me Hornbostel.

UN GRAND SAINT.

Toussaint Sainthomme de Saintes.

Il vient de mourir un original, esprit très entiévé, un peu incrédule, de la manière des voltairiens du commencement de ce siècle, et qui portait le nom de Sainthomme.

Il était né à Saintes.

Ses parents lui avaient donné le nom de Toussaint et le destinèrent à Saint-Cyr.

Son impiété fut d'abord sans doute un peu inquiétée de tant de *sainteté* contre lui conjurée, mais il finit par s'en accommoder et même par en tirer de perpétuels sujets d'ironie érudite.

C'est ainsi qu'il avait sur sa cheminée le buste de Saint-Just, sur sa table de nuit les *Mémoires* de Soint-Simon et, en bon lieu, dans sa bibliothèque, les ouvrages de Saint-René Tillandier et de Saint Marc Girardin.

Un jour qu'un visiteur lui avait fait remarquer qu'une sainte manquait à cette édifiante collection, notre homme, notre saint homme eut une idée de génie :

Le lendemain on lisait en lettres d'or sur une foule de gros ouvrages dont sa table s'encombrait : *Sainte-Beure*.

Pourquoi ne se renseigne-t-on pas auprès de ses amis au sujet des cures qu'opère le Williams Empiteric Iron Tonic ? N'en parles pas à votre médecin, il se contentera de vous répondre que c'est bon, mais que ce n'est pas une eau naturelle parce que la terre ne peut fournir un tonique aussi prodigieux, comme le prétend le professeur Mots.

BÉATIFICATION.

On vient de célébrer dans la basilique du Vatican, la cérémonie de béatification de Jean d'Avila.

Sept mille pèlerins espagnols, ayant à leur tête une vingtaine de leurs évêques, assistaient à cette béatification solennelle.

La cérémonie, commencée à neuf heures trente cinq, a été terminée à onze heures cinquante.

Elle a été présidée par S. Em. le cardinal préfet et les préfets de la Congrégation des Rites, l'archiprêtre de Saint-Pierre, tout le chapitre de la basilique.

S. G. l'archevêque Faneti a célébré la messe solennelle à la suite de laquelle ont eu lieu la promulgation du Bref de béatification et le chant du *Te Deum*.

L'ETENDARD DE JEANNE D'ARC.

Aux fêtes qui seront célébrées en l'honneur de Jeanne d'Arc, à Notre Dame, S. Em. le cardinal Richard bénira solennellement le fac-simile de la bannière de l'héroïne française, offert par le comité catholique de la rue de Grenelle.

L'étendard de Jeanne d'Arc, dont ce fac-simile est une reproduction exacte, était une bannière à longue queue flottante, très probablement divisée en deux pans ou banderoles. L'étoffe était blanche "sans nulle autre couleur". Sur ce fond blanc, semé de fleurs de lis, étaient peints des emblèmes : sur une des faces, le Christ au milieu d'une gloire, assis sur l'arc-en-ciel, montrant ses plaies et bénissant ; à gauche et à droite, deux anges portant une fleur de lis ; à côté du groupe, les mots "Jhésus-Maria". C'est Jeanne qui a donné ces détails.

Une consultation :

Le médecin.—Vous ne souffrez d'aucune maladie grave ; cependant, abstenez-vous désormais de jouer du trombone.

—Bien, docteur.

Après la sortie du client, un ami demande au médecin ce qui avait pu le pousser à défendre le trombone.

—Vous ne comprenez pas ?.... C'est bien simple : Ce client habite juste au-dessous de chez moi !

On demande à un figurant allemand :
—De quel pays êtes-vous ?
—De Berlin.
—Et votre femme ?
—Comme moi.... c'est une berline !

La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

Salle de l'Association de Bienfaisance Nouvelle Lusitane—Comté Dauphine et Champs Elysées. Nouvelle-Orléans, 29 avril 1894.—Le comité des Tombeaux de l'susdite association est requis de se réunir aujourd hui, dimanche, 29 avril, à 10 heures A. M., pour assister à l'enterrement du secrétaire JOÃO MATRANGA, qui aura lieu du No 136 rue Hôpital.

Par ordre de
L. CIPRIANI, Président.
F. G. SANDER, Secrétaire aux minutes.
29 avril—1f

TO-KALON ! TO-KALON !

Ne buvez rien autre chose ; mais buvez-le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
Seul Agent,
129 rue Royale, coin Toulouse.

Mme L. COUSTAROT,

Sage-femme, prévient ses clientèle qu'elle vaccine tous les samedis à midi précis, au No 50 rue St Philippe coin Royale.
29 av—4 dim

Asile Catholique des Orphelins Ste-Marie.

Conformément à la section 3 de la charte de cette Association, une élection pour 15 directeurs pour servir pendant l'ensuivante année, aura lieu le DIMANCHE, 6 mai, à 3 heures, à l'asile.
C. F. SEEMANN,
29avril—1f Secrétaire.

Avis.

Le Dr F. E. BROCARD, résidence coin Ursulines et Dorgenois, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'être nommé pharmacien de la Société Française Les Etoiles de la France. Il Prévient Messieurs les Membres de la Société qu'il se tient complétement à leur disposition de jour comme de nuit.
29avril—1f

CADEAUX GRATUITS.

Parfumerie Lazell
Et Eaux de Toilette,
Cette semaine seulement.
J. N. W. OTTO, le Pharmacien,
No 76 rue Sud Rampart, coin Gravier, donnera à chacun de ses clients, comme complément, sur les achats au comptant, se montant à $1, une bouteille de parfumerie Lazell de 10c ; sur les achats de $2 50 au comptant, un bouteille de parfumerie Lazell de 25c ; sur les achats de $5, au comptant, une bouteille de parfumerie Lazell de 50c ; sur les achats de $10, au comptant, une bouteille de parfumerie Lazell d'un dollar. Vous pouvez choisir n'importe quel parfum. Un grand assortiment vient d'être reçu. Le ci-dessus est une offre spéciale de cadeaux gratuits. Mes prix sur les médicaments, produits chimiques, médecines patentées, articles de toilette et divers, vous trouverez être les plus bas. Je dois conduire :

Elexir Ducro	83 sous
Vin Mariani	99 sous
Quina Laroche, petit	60 sous
Quina Laroche, grand	90 sous
Paine's Celery Compound	68 sous
Scott's Emulsion	62 sous
Célèbre Purificateur de Sang d'Otto	75 sous
Tonique Anti-Malaria d'Otto	50 sous
Pilules Anti-Bilieuses d'Otto	15 sous

Les autres médicaments se vendent à des prix d'une modicité analogue.

Les prescriptions de médecins soignesement remplies à des prix extrêmement réduits. J. N. W. Otto, première pharmacie à prix réduits, No 76 rue Sud Rempart, coin Gravier, coté du bois. Téléphone 1416
29 av—1f

Avis.

Une élection pour sept Directeurs de la New Orleans Brewing Association aura lieu au Bureau de la Compagnie, No 8, rue Carondelet, le MARDI, 8 mai 1894, de 10 heures A. M., à 2 P. M.
ERNEST PRAGST, Secrétaire.
28avril—28 au 8 mai inc

EUROPE.

En vente, billets d'aller et de retour, pour tous points, sur n'importe quelle ligne de vapeurs, ainsi que traites et mandats.
FRANK J. ORFILA & CIE,
AGENTS,
19 rue du Camp.
Succursale, coin Bourbon et Toulouse.
L. P. BOUBY, Gérant.
27 sept—1 an.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 25 avril 1894.

L'assemblée générale des membres de l'ancien Bataillon d'Artillerie d'Orléans et des membres de l'Association du Tombeau aura lieu DIMANCHE, 29 courant, à 11 heures du matin, au No 58 Passage de la Bourse, au premier, pour prendre en considération le renouvellement de la charte qui expire le mois prochain et procéder à l'élection des officiers.
Par ordre du Président,
J. C. THÉARD.
A. SOUZA, Secrétaire. 26 avril—au 29

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti.
Grand assortiment
DE
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE, Lunettes et Pince-nez.

RÉPARATIONS
DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés.
1er déc 93—1an

GUÉRIT LES AUTRES, VOUS GUÉRIRA
LE REMÈDE DU PURITAIN DU SANG
DIGESTION PARFAITE
SANG PUR
SOMMEIL PROFOND
TEINT CLAIR
LONGUE VIE
SANTÉ
VITALITÉ
ÉNERGIE MENTALE
NERFS FORTS
AYERS
SARSAPARILLA
SALSEPAREILLE d'AYER

S. P. SMITH, de Towanda, Pa., dont la constitution était complètement épuisée, est guéri par la Salsepareille d'Ayer. Il écrit :—

"Pendant huit ans, j'ai été, presque tout le temps, affligé de constipation, de douleurs de reins, et d'indigestion, de sorte que ma constitution semblait être complètement ruinée. On me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer, et j'en pris presque sept bouteilles, avec de tels résultats, que j'ai l'estomac, les intestins et les reins en parfaite condition, et tous fonctionnent aussi régulièrement qu'un mouvement de montre. A l'époque où je commençai à prendre la Salsepareille d'Ayer, je ne pesais que 129 livres, aujourd'hui j'en pèse 159 et je n'ai jamais été en si bonne santé. Si vous m'avez vu avant et après l'emploi, vous me prendriez pour une annonce ambulante. Je crois que cette préparation de Salsepareille est ce qu'il y a de mieux sur le marché aujourd'hui."

SALSEPAREILLE d'AYER

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

En guérit d'autres, vous guérira.

AVIS LÉGAUX.

AVIS

Est par le présent donné, en vertu de l'article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la prochaine session de l'Assemblée générale, un projet de loi pour établir et créer un Bureau de Commissaires d'Incendie pour la paroisse d'Orléans, pour définir ses pouvoirs et révoquer toutes les lois contraires, amitant la section 74 de la charte de la ville.
22 avril—22 2f—mai 5 12 19 24

AVIS est par le présent donné, qu'une demande sera faite à la Législature de la Louisiane à sa session de 1894 pour le passage d'un acte autorisant le Bureau de Liquidation de la dette de la ville à collecter les revenus nons payés de la Ville de la Nouvelle-Orléans antérieurs à l'année 1892, verser le dit montant au dit Bureau et mentionnant de quelle manière le dit revenu sera appliqué.
21 av—4f et 30 4

NOUVELLE-Orléans, 9 avril 1894.—Avis est par le présent donné que le Board de Liquidation de la Dette de la Ville de la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à la Législature de l'Etat à sa session en mai 1894, pour le passage de la législation requise pour autoriser le board à émettre et négocier toutes les charges et dépenses qui pourraient devenir nécessaires ou convenables pour placer sur le marché de cet Etat, ou ailleurs, et de négocier le montant des nouvelles bons constitutionnels quatre pour cent de la Ville de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient être requis pour pourvoir des fonds pour payer et retirer les bons valides en circulation de la Ville de la Nouvelle-Orléans, en maturité et sujet à demande, ou échéant le 1er janvier 1895.
R. M. WAMSLEY, Président.
T. WOLFE, Jr., Sec.
17 avril—30 j ms jeu sam

AVIS est par le présent donné, qu'à la prochaine session de la Législature un bill sera introduit pour amender l'acte No 18 de 1886, connu comme Loi du Dimanche (Sunday Law), pour qu'elle ne s'applique pas aux villes et villages de vingt-cinq mille habitants ou plus.
15 avril—15 22 29—mai 6 13

AVIS.

Il sera présenté à la prochaine session de la Législature de l'Etat de la Louisiane un acte pourvoyant au drainage de la ville de la Nouvelle-Orléans.
14 avril—30f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est donné au présent conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane de l'intention de présenter à et de demander l'adoption par la Législature de cet Etat à sa prochaine session d'un acte pour modifier cet acte pour diviser la ville de la Nouvelle-Orléans en deux districts pare pour pourvoir à la direction et au contrôle de chacun, et de prélever une taxe annuelle qui sera employée à la préservation et à l'amélioration du parc dans chacun des dits districts.
4avril—4 16—mai 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est donnant donné par le présent, conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane de l'intention de présenter et de demander l'adoption par la Législature de cet Etat à sa prochaine session d'un acte pour créer les différents chemins de fer de la ville ou tramways de la ville ou chemins de fer urbains faisant le service dans la ville de la Nouvelle-Orléans, de pourvoir à et de mettre un conducteur dans chacun de leurs chars ou tramways faisant le service sur leurs diverses lignes et de prescrire des pénalités pour la violation du dit acte.
4 avril—4 16—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est donné que, par le présent, conformément à l'article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter pour l'adoption par la Législature de cet Etat, à sa prochaine session, d'un acte pour corriger les différents chemins de fer de la ville ou tramways de la ville ou chemins de fer urbains faisant le service dans la ville de la Nouvelle-Orléans, de pourvoir à et de mettre un conducteur dans chacun de leurs chars ou tramways faisant le service sur leurs diverses lignes et de prescrire des pénalités pour la violation du dit acte.
4 avril—4 16—mai 1

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,031, en faveur de J. W. McCracken, pour la somme de $1,25 1, intérêt et dépens.
W. H. SEYMOUR,
15 avril—5 f en 30 j Administrateur.

AVIS SPÉCIAL.

Nouvelle-Orléans, 9 avril 1894.—Avis est ici donné que le Bureau de la Liquidation de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans, demandera à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session en mai 1894, de passer les lois requises pour autoriser le Bureau à encourir et à payer tout frais nécessaires ou convenables pour mettre sur le marché, en cet Etat ou ailleurs, et pour négocier tel montant de bons Constitutionnels de Quatre pour cent qu'il sera jugé nécessaire pour pourvoir des fonds pour le rachat ou le retrait des anciens bons valides de la ville de la Nouvelle-Orléans, sujets à être rachetés à partir du 1er janvier 1895.
R. M. WAMSLEY,
T. WOLFE, JR. Président.
Secrétaire. 11 avril—30f

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

PARFAIT DANS TOUS SES DETAILS.
Hôtel Grunewald
Rue Baronne, près Canal,
PLAN EUROPÉEN,
W. W. HOWD, Manager.
10 avril—10 au 1er mai

Delaware Catering Co., Limited.
Restaurant nouveau, élégamment installé.
M. T. BROWN, Gérant.
Un lunch pour les hommes d'affaires sera servi tous les jours de 10 heures à midi, au prix populaire de 25 cts. No 36 RUE ROYALE.
Tout y est neuf. Service sans égal.
31 mars—1m

C. LAZARD & CO, LTD,
(LES ANCIENS ET POPULAIRES)
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieis de la rue du Canal. Sans frais
1er nov 92—1 an—mer.ven.dim

MEDAILLES ET B